

INVESTIR DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE AU BURKINA FASO

VISION DU GOUVERNEMENT :

A l'horizon 2025, l'Agriculture Burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.

POTENTIEL DU SECTEUR

■ Principales productions agricoles

- Production céréalière : 5 179 100 T en 2020
- Production maraichère: 1 382 448 T en 2020
- Production cotonnière : 676 600T en 2020/2021

■ Production piscicole

- Production nationale de poisson : 20 000 T/an (20% des besoins)

■ Potentiels en terres cultivables

- 9 millions ha terres cultivables
- 233 500 ha de terres irrigables
- 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables
- 25 000 ha de terres en cours d'aménagement dans les pôles de croissance

■ Potentiel en eau :

- 10 milliards de m3 en eau de surface
- 113 milliards de m3 en eau Souterraine

CLIMAT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR

- Loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso
- Loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques au Burkina Faso
- Loi n°020-2019/AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultants de leur utilisation
- Loi n°010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso
- Loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

- Mise en place de centres piscicoles modernes pour couvrir le besoin annuel national de 80 000 T
- Mise en valeur des bas-fonds et terres agricoles
- Installation d'unités de production d'équipements et d'intrants agricoles (engrais, bio fertilisants, semences améliorées, etc.)

